

# Les pollueurs seront désormais filmés

FRAMERIES

Une caméra va être installée pour lutter contre la criminalité environnementale.

**T**rop de pollueurs ont encore tendance à prendre la nature pour une déchetterie géante. Les incivilités se multiplient, si bien que les communes sont de plus en plus nombreuses à serrer la vis. Après Mons, Dour ou encore La Louvière, c'est la Ville de Frameries qui se lance dans la traque des incivilités, images à l'appui.

Le conseil communal a en effet marqué son accord

lundi soir pour l'installation d'une caméra de surveillance fixe temporaire afin de lutter contre la criminalité environnementale. Cet outil aura pour but de jouer un rôle préventif, en dissuadant par sa présence les mauvais gestes. Mais elle aidera aussi les agents constatateurs et la police à remonter la trace des contrevenants, avec la possibilité de les identifier.

Ayant répondu à un appel à projets de la Région wal-

lonne et l'ASBL Be WaPP en septembre de l'année dernière, la Ville de Frameries va pouvoir bénéficier d'un subside de 24 950 euros pour l'acquisition de moyens de vidéosurveillance visant l'amélioration de la propreté publique.

## La propreté publique, une priorité

Pour le bourgmestre de Frameries, Jean-Marc Dupont: "Cet appel à projets correspondait totalement à notre volonté d'améliorer la propreté publique et constituait une opportunité de bénéficier d'un soutien financier. Le collègue

communal avait donc déposé sa candidature."

La propreté publique, c'est justement l'un des grands chantiers mis en œuvre par la majorité dans la cité de Bosquétia. "Le collègue communal a tenu à mettre l'accent sur la propreté publique dans sa déclaration de politique générale transcrite au travers de l'objectif stratégique 6 du PST communal, à savoir: préserver le cadre de vie et l'environnement. Celui-ci propose comme objectif opérationnel, d'agir sur la propreté publique", précise le bourgmestre, Jean-Marc Dupont.

Évidemment, l'installation

d'une caméra ne s'improvise pas. Le service Environnement de la commune a pris toutes les dispositions préalables pour se conformer aux législations en vigueur, et le chef de corps de la police boraine a rendu un avis positif.

Les emplacements envisagés pour cette surveillance seront les sites repris dans le cadastre des points noirs, soit les endroits victimes fréquemment de dépôts clandestins. La signalétique conforme sera apposée selon les dispositions de la Loi caméra. Voilà les pollueurs prévenus.

G.La



La Dernière Heure Ath Tournai 27/10/2021, pages 16 & 17

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de La Dernière Heure Ath Tournai

